

# Le Franc-Parleur

Qui aime bien, châtie bien! Qui bene amat, bene castigat.—

VOLUME V—No 21

Journal de combat et de critique

Québec, Ve. cr. ci, 21 novembre 1919

LE NUMERO: CINQ SOUS  
PAR AN. . . . . \$2.00  
EN VILLE. . . . . \$2.50

**RAOUL RENAULT, Directeur**

Rédaction et Administration:  
317, RUE ST-JOSEPH  
TEL. 3554; RES. 3517

## A Propos d'Insoumis

Ces jours derniers les journaux annonçaient que l'Honorable Juge Carroll avait condamné à une amende de \$250.00 et les frais ou à un mois de prison, plusieurs insoumis, que M. le Juge Choquet ne avait condamnés qu'aux frais.

Il est regrettable de constater cette divergence d'opinions entre les juges chargés de punir les infractions à la loi du service militaire dans ce district, à Montréal ou ailleurs et même dans les autres provinces.

Ces divergences d'opinions existent aussi au sujet de la prescription des offenses. Certains juges prétendent qu'elle est acquise par six mois; d'autres, seulement par deux ans.

Tout cela n'est pas de nature à édifier le public. Ne vaudrait-il pas mieux avoir de suite l'amnistie générale comme en France et en d'autres pays, et en finir avec toutes ces poursuites devant les tribunaux.

La paix étant rétablie entre les nations, pourquoi ne pas l'avoir entière et complète chez nous, et ne pas retirer de nos paisibles campagnes cette meute de "spotters" qui font du zèle pour gagner leur pitance.

Les juges qui, dans certains cas spéciaux, suspendent les sentences, lorsque les insoumis plaident coupable de ne pas s'être rapportés sur réception de l'avis les appelant au service militaire, ne le font que lorsque qu'il est parfaitement établi que si ces insoumis avaient comparu devant le bureau médical ou le bureau militaire suivant le cas, ils auraient été exemptés du service. Et alors ces pauvres fils de cultivateurs, souvent mal conseillés ne sont coupables que de n'être pas venus donner au bureau militaire les raisons d'exemption qu'ils donnent aujourd'hui au Juge. Alors comme ils sont responsables des frais faits, pour les envoyer chercher, le juge ne les condamne qu'à payer ces frais, et la justice devrait être satisfaite.

Ceux dont la sentence est ainsi suspendue, sont des malades des infirmes, des gens mariés, des soutiens de veuves ou de famille, et toutes ces raisons les exemptaient du service militaire, alors ils ne sont coupables que de désobéissance. Le paiement des frais devrait être une punition suffisante.

Mais d'autres juges disent: "Dura lex sed lex" la loi est dure mais c'est la loi. Du moment qu'un insoumis est traduit devant la Cour, qu'il ait pu être accepté dans l'armée ou non, cela ne nous regarde pas, il doit être condamné.... La clémence, les raisons d'ordre ou d'intérêts public' les nécessités de famille, les maladies, ne peuvent être prises en considération: Vous avez péché, disent-ils, alors quelles que soient vos excuses nous le regrettons, mais il nous faut vous condamner.

Voilà les deux manières d'interpréter la loi. Nous préférons évidemment la première; mais pour trancher cette grande difficulté, et ramener la vraie paix dans nos populations il faut la proclamation de l'amnistie, et au plus tôt. Sinon, gare aux potentas d'Ottawa! Ils sont déjà certains d'être balayés comme des foetus de paille aux prochaines élections, que nous devrions avoir sans plus de délais; mais en attendant, ils accumulent sur leurs têtes, les haines et les malédictions du peuple de ce pays.

## Autour du Tramway

Toutes les conditions imposées au Québec Railway, comme compensation de l'augmentation des taxes de passage, n'ont pas été faites dans l'intérêt public, mais pour favoriser certains spéculateurs de terrains.

Le public de Québec a souffert de cette plaie, et il est encore appelé à en souffrir, s'il ne s'éveille pas à la réalité.

Ainsi, pourquoi insister sur la construction d'une ligne de ceinture par la côte des Bell, sous le fallacieux prétexte de raccorder la partie haute de la partie basse de la ville? Cette ligne ne rapportera pas suffisamment pour la graisse des roues. Elle est aussi inutile, pour le moment, que le fameux embranchement qui part de la Troisième avenue et se rend aux abattoirs.

Pendant qu'il a été en service ce fameux embranchement n'a pas transporté cinq passagers par jour. C'était à prévoir, mais on n'a pas prévu, on a fait dépenser à la compagnie une forte somme d'argent en pure perte pour chercher à mettre en valeur des terrains qui n'en avaient alors aucune.

La même farce se répète avec la route de ceinture de la côte des Bell. Si on force la compagnie à la construire, les tramways se promèneront dans le désert, car il a, sur un parcours d'une couple de miles, du cimetière au Parc Québec sur le chemin Ste-Foye, que quelques villas éparses dont les propriétaires possèdent automobiles et chevaux et voitures. La majeure partie du trafic que recevra cette ligne sera composée d'amoureux des deux sexes qui, l'éché, iront prendre leurs ébats dans les fardoches de la côte des Bell.

Il y a tant d'autres endroits où le service pourrait être amélioré dans l'intérêt public.

Mais toutes sortes d'intrigues se jouent, au conseil et dans les coulisses, et toujours c'est le public qui en souffre.

Il est temps de mettre le holà, de placer les points sur les i et d'appeler les choses par leurs noms.

Si les grand-journaux sont trop veules pour protéger le public nous y verrons.

\* \* \*

Quant au vote qui s'est donné sur la question des billets, il nous a fait rêver. Les voltefaces de certains irréductibles nous laissent perplexes. En temps et lieu nous aurons l'occasion d'éplucher cela à notre façon. Et alors cela sera rigolo.

## Les Heures de Travail

Nous avons toujours été sympathiques aux ouvriers dans leurs justes réclamations. Certaines de leurs demandes, bien que combattues par les patrons, étaient raisonnables. Mais là où ils dépassent les limites permises, c'est dans leurs demandes insistantes pour la réduction des heures du travail.

Ce n'est pas qu'ils soient à blâmer sans restrictions. L'exemple qu'ils ont devant les yeux tous les jours de patrons enrichis qui jouissent et qui s'occupent guère de leurs affaires les portent à vouloir les imiter.

Ce désir de jouissances s'empare de tout le monde, pourquoi l'atteindrait-il pas l'ouvrier qui, souvent, plus que tout autre, n'est pas préparé, par son éducation, à résister aux éblouissements du luxe et au vertige qui enlève les faibles.

Les classes dirigeantes sont les premières à blâmer pour tout ce qui arrive: elles ont donné le mauvais exemple, elles ont été trop lâches à la curée, elles ont voulu être trop aristocrates.

L'ouvrier, se sentant seul, dédaigné, méprisé quelques fois, rien d'étonnant qu'il se soit jeté sans réaliser où il allait entre les bras des meneurs et des exploitateurs d'ouvriers.

La réduction des heures de travail, qui ne sont pas si longues déjà, est une demande déraisonnable, préjudiciable à la société toute entière, contre les prescriptions des lois divines et naturelles.

On ne semble pas réaliser que l'homme a été mis sur la terre pour travailler, que le travail sanctifie, que l'oisiveté corrompt et conduit à tous les maux, à tous les vices.

L'ouvrier qui chôme, l'ouvrier dont les heures de travail sont courtes, finit invariablement par tourner mal. Soit qu'il se livre à l'ivrognerie, au jeu, au vice ou à la fainéantise chronique. Cette règle ne souffre que très peu d'exceptions.

Plus l'ouvrier, — et quand nous parlons de l'ouvrier la règle s'applique pareillement aux employés en général — plus les employés ont de loisirs, plus ils sont exposés à faire de folles dépenses, à dévier des sentiers de la vertu, à négliger le foyer conjugal, à se désintéresser de l'éducation de ses enfants.

Avec la réduction des heures de travail, il faudra nécessairement lui accorder une augmentation de gages, car, comme nous en avons de le démontrer, il dépensera frivolement, pendant ses loisirs, une proportion assez notable de ses émoluments.

Toute question a un revers, et le revers de celle-ci n'est pas très brillant.

Nos pères, qui travaillaient de l'aurore au crépuscule, vivaient heureux et contents et rayonnaient de santé.

Lorsque, dans les villes, les heures de travail étaient plus longues, on voyait moins de lieux d'amusements, moins de flanards sur les rues, moins de drames conjugaux qu'aujourd'hui.

Cette réduction dans les heures du travail qu'il réclame à grands cris, c'est l'ouvrier qui le premier en souffrira, soit directement ou indirectement. Pendant ses loisirs plus longs il altérera sa santé, perdra son amour du travail, délaissera le foyer, se perdra dans les clubs ou les bars, ou même dans les bouges qui abondent partout. Il sera le premier à payer, dans tout ce qu'il consommera, pour la réduction des heures de travail qu'il aura réclamé.

Il paiera plus cher ses chaussures, ses vêtements, son loyer, et toutes les autres nécessités de la vie. Et la seule compensation qu'il en retirera, ce sera un peu plus de loisirs, qu'il emploiera à se pervertir, à s'ankyloser.

Il finira par détester la vie, le foyer, par remplir ses devoirs mollement; il deviendra insouciant, irrégulier.

Voilà où nous mènera la réduction des heures du travail. De là à l'anarchie complète il n'y a qu'un pas.

## M. D. A. Lafortune député de Jacques-Cartier, et son discours à la chambre d'Ottawa en faveur de la prohibition

Dans "Le Soleil" de jeudi, 13 novembre, nous avons lu avec désappointement et tristesse le triste discours qu'a prononcé M. D. A. Lafortune, à Ottawa, sur la question de la nouvelle loi de prohibition proposée par le gouvernement fédéral pour sauvegarder en cette matière l'autonomie des provinces. Un tel principe est excellent quoique proposé par une chambre d'iniquité. On aurait pu lui faire opposition pour la raison qu'il laisse la porte ouverte à la prohibition en toute province de la Puissance au lieu de l'interdire partout. M. Lafortune, au contraire, l'a combattu pour la raison qu'il n'impose pas partout, hic et nunc la prohibition. C'est entendu, la prohibition est donc encore la marotte de ce cher député de Jacques-Cartier qui s'en tient toujours aux arguments étroits et fanatiques des puritains de la Nouvelle Angleterre et des sectaires du Haut-Canada.

O influence néfaste du préjugé, du parti pris et de l'entêtement! Jusques à quand verrons-nous pareille aberration chez un certain nombre de nos hommes publics, censés hommes de bien, patriotes et penseurs, mais tellement aveuglés en matière de tempérance qu'ils font litière des principes de la plus saine philosophie, de la doctrine et de la tradition catholique, de l'expérience des peuples, par conséquent de la raison et de la justice, pour se ranger avec une espèce de fureur, ducôté de la violence et de la tyrannie, c'est-à-dire du côté des violateurs des droits naturels et de la liberté du monde, c'est-à-dire du côté des plus grands perturbateurs de l'ordre social?

Le "Soleil" le dit bien: "M. Lafortune est en faveur de la prohibition absolue; mais il condamne les mesures du gouvernement fédéral comme étant incomplètes et inefficaces... Le tabac et les liqueurs ne l'on jamais connu." — Très bien. Mais il y a une foule de gens qui font mieux que le député de Jacques-Cartier: ce sont ceux qui n'usent pas plus que lui d'alcool et de tabac, et qui ne voyant pas de mal dans l'usage honnête et modéré de l'un et de l'autre, ne jettent pas la pierre à ceux qui en usent, combattent pour sauver le droit et la liberté du monde sous ce rapport.

M. Lafortune pose en principe et en fait que l'opinion publique est assez connue, que les différentes provinces ont discuté à fond cette question de tempérance et que les législatures ont toutes adopté des lois ayant trait à l'abolition de la vente des liqueurs enivrantes", et il en conclut que toutes les provinces du Canada, prohibitionnistes ipso facto, sont mûres pour une loi fédérale imposant partout la prohibition.

Halte-là! Il ne faut pas confondre le mouvement de bon aloi qui s'est opéré dans toutes les provinces depuis quelques années en faveur de la tempérance avec le mouvement simultané, mais de mauvaise nature, qui s'est opéré en faveur de la prohibition. La masse du peuple s'agite pour la tempérance, rien de plus; c'est-à-dire pour la répression des ivrognes et de l'ivrognerie; et c'est le petit nombre, c'est la turbulente clique des fanatisés fanatisants, qui pousse les hauts cris et voudrait persuader l'univers que le peuple en masse demande la prohibition.

Ceci est radicalement faux. La masse du peuple ne peut pas être tellement disposée au suicide et à la servitude qu'elle se déclare incapable de se régler dans le boire et le manger et prête à recevoir le joug honteux de l'interdit en matière de liqueurs, comme les enfants, les sauvages et les internés dans les asiles de fous.

Il y a là une immense confusion dont il est malhonnête de vouloir tirer parti. Le peuple a pu se tromper en certains cas, voter pour la prohibition parce qu'il la croyait synonyme de tempérance; mais désabusé, il en revient aussitôt qu'il le peut. Il y a toujours, au moins dans notre province, d'immenses cris de protestation de la part des champions du droit et de la liberté. Et même parmi les zélés les plus violents de la prohibition, il y en a des milliers, qui maudissent la prohibition dans leur cœur, qui s'en moquent dans tous les cas, et qui entassent, en rigolant, dans leurs caves, des réserves de liqueurs pour vingt ans et plus. Vous les croyez sincères, ils ne sont que de francs hypocrites. Tant il est vrai de dire que la prohibition absolue est une utopie, une institution contre nature, impossible à réaliser, et contre laquelle protestent inconsciemment toutes les forces du cœur humain. Les législatures elles-mêmes, croyant faire de la prohibition ne font que déplacer le commerce des liqueurs. Elles ne pourront jamais le supprimer entièrement. Et si elles vont trop loin dans leurs restrictions tyranniques, elles ne tarderont pas à faire machine en arrière et à permettre le vin, le cidre et la bière, comme la chose s'est vue dans la province de Québec. Pourquoi ce dérivatif? Parce qu'on s'aperçoit que plus le peuple est comprimé, plus il é-

chappe aux lois par la contrebande, par l'ivrognerie clandestine, par les distillations de cave, de bois ou de montagne.

M. Lafortune dit: "Jamais vous ne réussirez à rendre le peuple plus tempérant si vous ne le bridez pas par la prohibition absolue". Et nous lui rétorquons: Jamais on ne rendra le peuple plus tempérant; on le rendra, au contraire, plus intempérant, on l'abrutira davantage, par la prohibition absolue qui n'a jamais été l'habileté du commerce licencié, et qui provoque le peuple à tous ces excès de la réaction, de la colère et de la vengeance.

M. Lafortune s'écrie: "Pourquoi suis-je si fortement en faveur de la prohibition des alcools? C'est que, par une expérience de 25 ans, je connais tous les méfaits de l'alcool". Puis il se lance à fond de train dans l'énumération de tous les crimes et de tous les malheurs dont la boisson est responsable; crimes et malheurs que tous les tempérants, que tous les honnêtes gens admettent et déplorent comme lui. Mais qu'est-ce que prouvent tous ces désordres? La nécessité de la prohibition? Pas le moins du monde. C'est ici que la logique des prohibitionnistes est le plus en défaut. Ces désordres prouvent tout simplement la nécessité de la répression les ivrognes et de l'ivrognerie. N'est-ce pas une souveraine injustice que de déclarer ivrogne une nation tout entière ou d'imposer des lois d'oppression à la masse des tempérants, c'est-à-dire à l'immense majorité du peuple? Ces lois ne sont que des massacres d'innocents.

M. Lafortune continue: "Sur cette question l'opinion est pratiquement unanime en Canada." Que veut-il dire? Unanimité en faveur de la prohibition? Pas possible; ce serait un mensonge flagrant. Il n'y a pas d'autre unanimité que celle qui regarde la tempérance à faire fleurir parmi le peuple. Quant aux moyens pour arriver à cette fin, malheur à vous, scribes et pharisiens qui tenez pour la prohibition parce que c'est un moyen injuste, insensé, impossible, et un redoublement de désordres. Le seul moyen juste et raisonnable, pratique et bienfaisant c'est l'honnête réglementation du commerce des liqueurs par l'Etat, tous les citoyens restent libres d'en user honnêtement. Et voilà le moyen préconisé par l'Eglise catholique tout entière, aussi bien que par le clergé et le peuple canadien-français à la presque unanimité. Nier cela, ou nier que la prohibition soit un massacre d'innocents, ou que les désordres de la prohibition soient cent fois pires que ceux de l'alcool réglementé, c'est se casser la tête contre un mur, tant la chose est évidente à ceux qui ne se bouchent pas on ne se crèvent pas les yeux.

Mr. Lafortune continue: "Beaucoup de gens prétendent qu'il n'y a pas de mal à prendre un petit coup d'appétit, et qu'on devrait essayer de propager la tempérance par la persuasion, par le bon ordre par le bon exemple. Je ne partage pas cette opinion."

Ah! vous ne partagez pas cette opinion. Et vous ne dites pas pourquoi. Eh! bien, voilà ce qui vous condamne. Car cette opinion est la seule bonne, en supposant toute fois qu'aux moyens de persuasion, de bon ordre et de bon exemple qui regardent principalement le clergé, vous ajoutiez les moyens de réglementation par la loi et la police, choses essentielles qui regardent l'Etat.

Vous ne dites pas pourquoi vous repoussez une telle opinion, et vous ne le direz jamais, parce que vous ne le pourrez jamais, parce qu'il n'y a aucune raison valable contre elle, tandis qu'il y en a infiniment contre l'opinion qui est la votre: celle de la tempérance de force imposée par la complète suppression des liqueurs.

Avant tout et pardessus tout, il y a cette raison fondamentale que nul pouvoir au monde n'a le droit de priver un honnête homme de ce qu'il plaît à celui-ci de boire ou de manger pour l'entretien de sa vie.

L'Etat n'a pas ce droit là, à la seule exception des cas de nécessité, comme la famine et la guerre; et s'il impose la prohibition sans nécessité, pour contenter certaines cliques d'enragés, puritains, il commet un acte de brigandage, un forfait contre nature, un crime de lèse humanité, qui le rend seul responsable de toutes les résistances possibles du peuple à ce fordeau légal mais immoral. Tant pis pour l'Etat si la guerre civile éclate avec fureur entre un peuple exaspéré et une police implacable, si l'on n'entend plus parler que de ces choses dégoutantes: arrestations de fraudeurs et confiscations de liqueurs, et si l'hospitalité va quelque fois jusqu'à des rixes sanglantes et à des morts d'hommes.

Le peuple lui-même appelé en referendum n'a pas de droit, la car ce n'est pas du peuple c'est de la nature et de Dieu que les hommes tiennent tous les dons de boire et du manger, comme tous les dons de la vie, et si une majorité détraquée, dans une élection arbitraire, l'emporte sur une minorité victime à qui elle fait imposer par l'Etat sa volonté, c'est à dire son caprice (en plus grande partie son erreur de jugement), la minorité pourra crier au Ciel et la erreur qu'on lui fait une injuste violence; tandis que la majorité sera éternellement marquée au front du stigmate de la tyrannie et de la persécution.

On ne fait pas impunément voter le peuple sur des questions de liberté domestique et de droit naturel qui ne sont pas le moindre de son ressort. Tot ou tard la minorité sera vengée et la majorité sera confondue.



Abonnez-Vous au Franc-Parleur

ROUTE COURTE DE L'OUEST  
**WINNIPEG A LA COTE DU PACIFIQUE**  
 Le "NATIONAL" quitte Québec à 5 h. 25 p. m., les mardis, jeudis et samedis.  
 Raccordement à WINNIPEG pour BRANDON, REGINA, PRINCE-ALBERT, EDMONTON et VANCOUVER.  
 Wagons-lits et wagons-restaurants et de confortables voitures de première et de colon, sur tous les trains.  
 Pour vos billets, demandes de renseignements, adressez-vous aux différents bureaux du Chemin de fer NATIONAL DU CANADA; aux Nos. 7 rue du Fort et 20 rue Dalhousie et aux gares du Palais et de la Place Parent, QUEBEC et LEVIS.  
 Chemin de fer NATIONAL DU CANADA

**HOTEL "PLAZA"**  
 Nouveau et Moderne  
 52 & 54 Place Jacques Cartier  
 Montréal

Plan Européen : \$1.50 et plus.  
 Plan Américain : \$3.00 et plus.

L.-A. COTE - Gérant  
 Téléphone Main 5839

Nous recommandons les produits **"PURITA"**  
 CONSERVEZ LES COUPONS.

**J. P. E. GAGNON**  
 L. I. C.  
 Successeur de **V. - E. PARADIS**  
 Comptable auditeur  
 Liquidateur de Faillites  
 ET  
 Administrateur de Successions  
 Compétence et diligence apportées dans le règlement de compromis entre débiteurs et créanciers.  
 44-46 rue Dalhousie  
 Bâtisse du Richelieu

### Dominion Fish & Fruit LIMITED

Huitres durant la saison.  
Saumon Frais. Une spécialité

Marchands de

Fruits, Poisson Frais, Salé et Fumé, Légumes  
de toutes sortes.

Beurre, Fromage et Oeufs.

Aussi propriétaire d'entrepôt Frigorifique

Marché CHAMPLAIN, Basse-Ville.

QUEBEC.

### La Cie d'Agences Europeennes

Liqueurs et Produits Alimentaires en Gros

4 rue NOTRE-DAME

PHONE 29

Vendons par quantité de dix gallons à la fois — Scotch,  
Gin, Brandy, Whisky, Etc.

## DEMANDEZ

Nos fameuses bières de t m-  
pérence sont insurpassables.  
Demandez - les partout

TIP TOP BEER.  
BIERE BLONDE  
BIERE CHAMPLAIN  
Porter CHAMPLAIN

La Brasserie Champlain  
LIMITEE  
QUEBEC



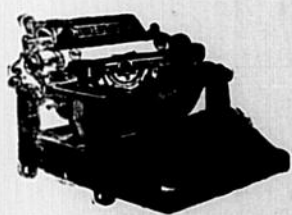
# ?

AVEZ-VOUS  
essayé

Le Clavigrahe  
Woodstock

Le meilleur  
sur le marché

L'Imprimerie  
Nationale  
Agents Généraux  
317, St-Joseph  
Québec.



Abonnez-vous  
au  
Franc-Parleur

## Abonnez - Vous

au

# Franc-Parleur

JOURNAL  
de Combat et de Critique

HOTEL VICTORIA H. FONTAINE  
Prop.

Plan Européen et Américain

\$2.50 et plus

Avec bain \$3.00 et \$3.50

### Vous trouverez partout

— LE —

### Scotch Extra

ET DU

### Cognac Gaston Dugas

Le nec plus ultra des liqueurs

Le Franc-Parleur est imprimé par l'Imprimerie Nationale.

No. 317 de la rue St-Joseph, a Québec.

### LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'EPARGNES

BUREAU PRINCIPAL: 21, rue St-Jean, Québec

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC  
SUCCURSALES à Québec

ST-ROCH . . . . . Coin des rues St-Joseph et du Pont  
ST-SAUVEUR . . . . . No. 801, rue St-Vallier  
JACQUES-CARTIER . . . . . Coin des rues St-Joseph et Caron  
ST-JEAN-BAPTISTE . . . . . Coin des rues Claire-Fontaine et St-Jean  
BASSE-VILLE . . . . . Coin Côte de la Montagne et rue St-Pierre  
LIMOILOU . . . . . Coin de la 5e Rue et de la 4e Avenue

SUCCURSALES A LEVIS

LEVIS . . . . . No. 109 rue Commerciale  
LEVIS . . . . . No. 20, rue Eden

La Caisse d'Economie, en raison même de sa charte et de la  
nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties excep-  
tionnelles.

## J. L. LETOURNEAU

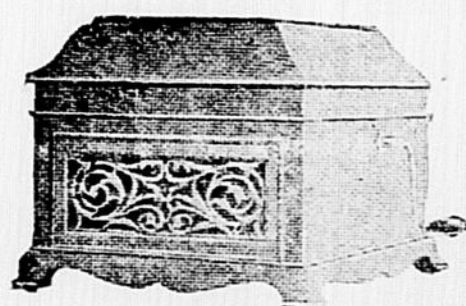
BOUCHER ET EPICIER

Epicerie de choix, Viandes de qualité,  
Spécialité: Poisson frais et salé. Tabac canadien. Mémoi-  
res de parties de pêche préparés avec soin. Les comman-  
des par la poste reçoivent une attention toute spéciale.

133, rue du Pont

Tel. 2141

# Nos Phonographes



Style B

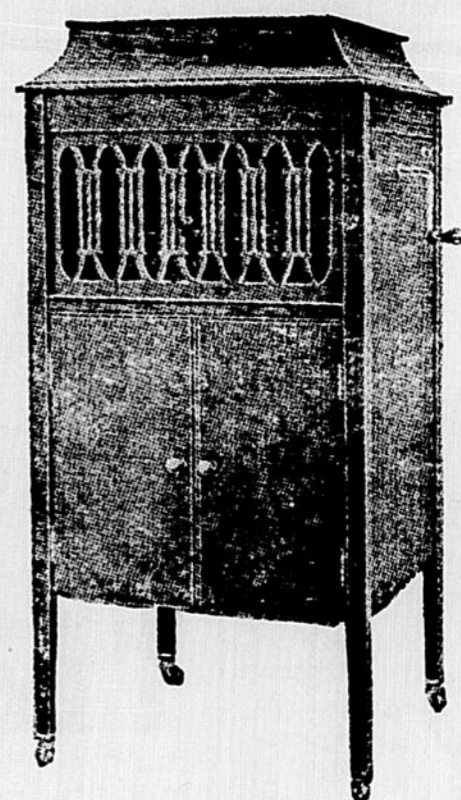
Style B—Prix "du fabricant à l'acquéreur", \$85,50

Chêne fumé ou Acajou: hauteur 9 pcs., largeur 16 pcs., profondeur 17 pcs. Reproducteur Universel breveté, permettant de jouer n'importe quelle marque de disques. Ressort simple, robuste et moteur durable; table de 10 pcs. Egal aux autres instruments se vendant \$100.00.

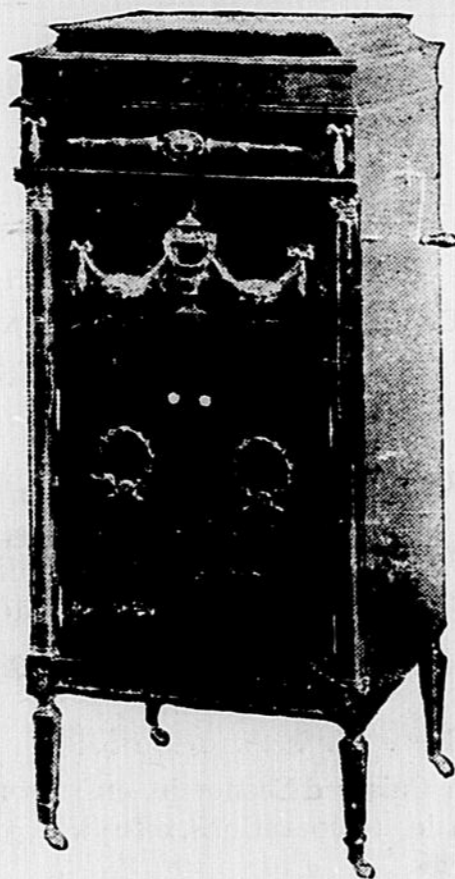


MODELE LOUIS XV  
Avec grille et portes  
(Acajou, fini mat ou brillant)  
\$165,00

Dimensions: largeur 21 pc., profondeur 22 pc., hauteur 46 pc.  
Ce modèle est muni d'un moteur supérieur, à double ressort. Joue tout disque, sans changement de reproducteur.

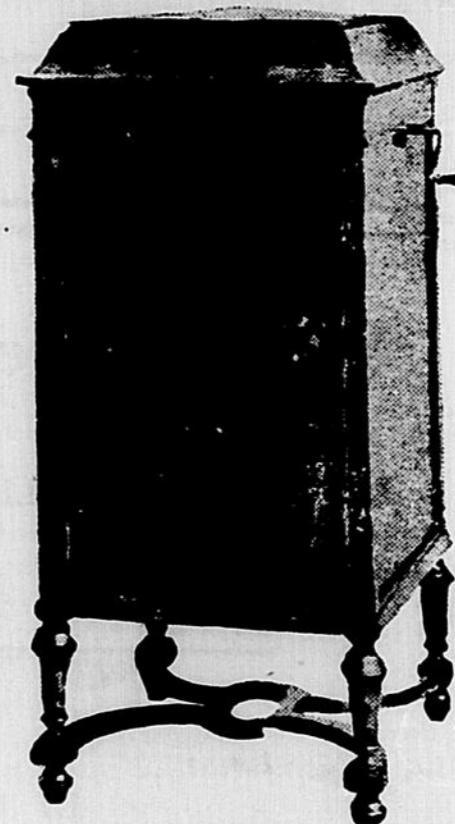


Style D—Prix "du fabricant à l'acquéreur" \$155.00  
Chêne fumé ou Acajou: hauteur 45 pc., largeur 20½ pcs.; profondeur 21½ pc. Reproducteur Universel breveté, permettant de jouer toutes les marques de disques; ressorts jumeaux robustes, actionnant un moteur à vis silencieux; modulateur du son. Egal à n'importe quel phonographe se vendant régulièrement \$175.00



MODELE LOUIS XVI  
(Acajou avec garnitures-appliquées)  
\$175.00

Dimensions: largeur 21 pc., profondeur, 23 pc., hauteur 48 pc.  
Moteur supérieur, à double ressort. Joue tout disque, sans changement de reproducteur.



MODELE WILLIAM & MARY  
(Noyer, Chêne ou Acajou)  
\$225.00

Dimensions: largeur 22 pc., profondeur 23 pc., hauteur 46 pc.  
Moteur supérieur, pouvant jouer 7 ou 8 disques sans remontage. Joue tout disque, sans changement de reproducteur. Avec moteur électrique, \$25.00 de plus.

## Commissariat Général

317 rue, St-Joseph

## A travers le jardin du Nouveau Brunswick

**QUEBEC—ST-JEAN**  
Service direct de Wagons-Lits, Buffet et Salon par le pont de Québec et la vallée du fleuve St-Jean

Vers le sud (Heure de Québec)	Vers le nord (Heure de St-Jean)
Dép. 3:45 p.m. Québec (Gare du Palais)	Arr. 11:00 a.m. St-Jean
Arr. 1:40 a.m. Edmundston	Dép. 12:45 a.m. St-Jean
Dép. 2:50 a.m. Edmundston	Arr. 1:35 a.m. St-Jean
Arr. 3:42 a.m. St-Léonard	Dép. 12:37 a.m. St-Jean
4:03 a.m. Grand Falls	Arr. 12:19 a.m. St-Jean
5:04 a.m. Plaster Rock	Dép. 11:05 p.m. St-Jean
Arr. 7:41 a.m. M'Givney	8:10 p.m. St-Jean
Arr. 11:13 a.m. Fredericton	Dép. 6:25 p.m. St-Jean
Dép. 10:30 a.m. Fredericton	Arr. 4:20 p.m. St-Jean
Arr. 2:03 p.m. St-Jean	Dép. 12:55 midi St-Jean

**Chemin de Fer National du Canada**

### VIE BRISÉE PAR LA DYSPEPSIE

Jusqu'à ce qu'il prenne "FRUIT-A-TIVES"—merveilleux remède aux fruits

**MR. FRANK HALL**  
Wyevale, Ontario.

"J'ai souffert de constipation et dyspepsie chroniques, pendant 2 ans. J'ai essayé de tous les remèdes connus, sans succès, jusqu'à ce que l'épouse de notre fournisseur me conseille 'Fruit-a-tives'. Je me suis acheté une boîte de 'Fruit-a-tives' pour essayer, et immédiatement mon état a commencé à s'améliorer. La dyspepsie, qui empoisonnait ma vie, cessa et j'étais guéri de la constipation. Je suis grandement reconnaissant à 'Fruit-a-tives' pour le bien-être qu'il m'a apporté." **FRANK HALL.**

50c. la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens ou envoyé, franc de port, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa, Ont.

## Hotel Riendeau, Ltee.

Le rendez-vous des Canadiens-Français

58-59 Place Jacques-Cartier  
MONTRÉAL

Situé près du Palais de Justice, de l'Hotel de Ville, à proximité des gares et chemins de fer et du Port.

WILFRID GERVAIS, - - Prés Tés.  
P.-A. SANSON, - - - Vice-Prés.

Téléphone Main 6131

L'Hotel a été récemment remis à neuf. Confort à prix modérés

## VINS ET LIQUEURS

Conformément à la loi Scott, j'ai obtenu cette année et core, ma licence pour la vente des boissons et vins, ainsi que le permis de les exporter.

J'ai toujours en mains les meilleurs Cognac, Scotch Alcohol, Gin, Whiskey, Vins Sherry, Vins Port, etc., etc.

Envoyez-nous un certificat de médecin sur des blancs spéciaux, que nous fournissons à nos clients au besoin. Nous expédierons vos liqueurs par fret ou par express sans aucun danger de saisie.

### J. I. LAROCHE

316, RUE ST-PAUL. - - - - - QUEBEC

Chemin de Fer  
**NATIONAL DU CANADA**  
Nouvelle Route  
**QUEBEC A ST-JEAN**  
Via le Pont de Québec et la Vallée de la Rivière St-Jean

GARE DU PALAIS

Dép. Québec 3.45 p. m. Lundi, Mercredi, Vendredi.  
Arr. Québec 11.00 a. m. Dimanche, Mercredi, Vendredi.

**WAGONS-RESTAURANTS, WAGONS-LITS ET WAGONS-PARLOIR SUR TOUS LES TRAINS.**

Pour vos billets, demandes de renseignements, adressez-vous aux différents bureaux du Chemin de fer National du Canada: aux Nos. 7, rue du Port, 22, rue Dalhousie et à la Gare du Palais, Québec.

### AVIS PUBLIC

#### IMPRESSIONS

ENVELOPPES imprimées à votre nom, avec votre adresse et votre profession ou genre d'affaires, 100, 70 cts 200, \$1.30; 500, \$2.25; 1000, \$3.50. En-têtes de lettres, imprimées à votre nom, avec votre adresse et votre profession ou genre d'affaires, 100 75 cts; 200, \$1.25; 500, \$2.80; 1000 \$3.90. Expédiées franco sur réception du prix.

**L'IMPRIMERIE NATIONALE**  
317 rue St-Joseph  
QUEBEC

ECONOMISEZ

Lames de rasoir Gillette, vendues partout \$1.00 la douzaine. Notre prix spécial, 80 cts., par a poste, 82 cts. Commissariat Général, 317, rue St-Joseph, Québec.

## Impressions Commerciales

Vous ne sommes pas simplement des Imprimeurs.

Notre service comporte la préparation du plan, la rédaction de votre copie, le choix de gravures appropriées, la correction soignée des épreuves.

Nous habillons et décorons vos idées, nous exaltons votre marchandise de façon à la rendre attrayante à l'acheteur.

Travail Soigné. Efficacité garantie.— Estimés fournis avec plaisir.

## L'Imprimerie Nationale

317, Rue St-Joseph...  
QUEBEC.

## UNE OCCASION!

### CLAVIGRAPHE "UNDERWOOD"

No. 5, DERNIER MODELE  
N'a servi qu'environ un an  
EN PARFAIT ORDRE.

**Au lieu de \$140.00  
\$85.00**

**L'Imprimerie Nationale** 317 rue ST-JOSEPH  
TéL. 3554

### Avis de cession

Dans l'affaire de **DOMINIQUE BOUCHER**, Rivière-a-Claude, insolvable

Avis est par le présent donné que le dit insolvable m'a fait une cession volontaire de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers.

Toutes personnes ayant des réclamations contre cette faillite sont requises de les produire devant moi le plus tôt possible.

**J. P. E. GAGNON**, Cessionnaire-syndic.

Bureau: 44, rue Dalhousie  
Bourse de Canada Steamship Line, Ltd.  
Québec 13 novembre 1919

## Le Fonctionnarisme

Ceux qui douteraient de ma véracité quand j'affirme que la profession de fonctionnaire est de toutes la plus encombrée n'auraient qu'à faire un tour dans les diverses administrations publiques, fédérales, provinciales et municipales; ou bien ils pourraient encore mieux s'en rendre compte s'ils avaient l'avantage d'occuper pendant quelques semaines seulement le poste de secrétaire de ministre: c'est là qu'ils verraient défiler l'interminable théorie des quémandeurs de places. Pour cela seul je ne voudrais jamais être ministre. Oh! c'est incontestable le fonctionnarisme est par trop en honneur chez nous et si on savait ce que c'est que d'être fonctionnaire? J'en puis bien parler, puisque je le fus. Aussi fut-ce avec le plus grand empressement que je sautai de cette galère le jour où je pus atterrir en lieu sûr.

Mon séjour d'un an et plus dans un des importants départements de notre administration m'a fourni l'avantage de bien observer comment les choses se passent chez les fonctionnaires. Il y en a de deux sortes: il y a l'élite, les consciencieux, les travailleurs sur lesquels repose toute la charge et autour d'eux il y a les fainéants, les propres à rien, "qui viennent au bureau pour apporter à la marche générale des affaires publiques le concours modéré de leur nonchalance", comme le disait avec malice M. Hanotaux. Autant j'avais de mépris et de dégoût pour ces soutenus de l'Etat.

N'allons pas toutefois être injuste envers les fonctionnaires; la machine administrative est un rouage si compliqué qu'elle ne peut marcher toute seule; mais ceux qui la font marcher sont ceux-là même qui se dévouent le plus; les autres ne sont que l'insolente mouche du coche. Il y en a parmi les fonctionnaires qui sont devenus indispensables; ils sont dans leur sphère des hommes d'autant de valeur et d'autant de mérite que ceux qui en ont le plus ailleurs; je pourrais en citer un grand nombre, en exemple à mes lecteurs; mais évitons les personnalités et que ceux qui en sont dignes veuillent agréer l'expression de tout mon respect.

Pour qu'on ne m'accuse pas de parti pris contre le fonctionnarisme, qu'on veuille donc lire ce que M. Gabriel Hanotaux, un ancien ministre de France et des plus illustres, en disait lui-même: "J'affirme que si les jeunes gens qui briguent ces postes connaissaient les trop réels déboires de la carrière administrative, la rareté des admissions, la lenteur de l'avancement, les rivalités, les compétitions, le favoritisme inhérent à tout corps hiérarchisé, l'ingérence de la politique et, pour tout dire les choses comme elles sont, l'espèce de servilisme qui courbe la volonté de chacun à l'autorité hiérarchique si puissamment armée, bien peu d'entre eux persévéraient." Et il ajoute: "Il n'y a de véritable in-

dépendance que dans le contact direct avec l'œuvre et avec le public. Artiste, littérateur, commerçant, cultivateur, celui qui n'a à compter qu'avec son propre jugement, avec le jugement de tous ou avec les lois de la nature, celui-là seul soutient le fardeau de la vie avec une confiance fière et mâle. "Être son maître", c'est un état auquel tout le monde aspire, mais dont la douceur est, en tout cas, refusée d'avance, et pour toujours, à l'employé et au fonctionnaire."

Que ce sage conseil serve donc de ligne de conduite à tous mes jeunes compatriotes que l'ambition d'un rond-de-cuir travaillerait trop.

Arthur LEMONT.

## Deux partis politiques

Il est assez amusant de constater, que tandis qu'au Canada on s'apprête à subdiviser les partis, en France, où l'on en comptait un grand nombre on voudrait ne plus avoir que deux partis: la "droite" et la "gauche".

Quand on a observé un peu le jeu du rouage politique de la France, on ne s'étonne pas qu'on veuille de plus en plus réduire le nombre des groupes; car c'en était rendu à un point où un ministère était menacé tous les jours d'être renversé. Qu'on repasse l'histoire politique de France sous la troisième république et on sera étonné de la mobilité des gouvernements, qui se sont succédés. La conséquence, on le voit bien, aujourd'hui, c'est que la politique française manquait d'esprit de suite et on a vu un ministère se hâter de détruire ce que son prédécesseur avait édifié.

Il en sera ainsi au Canada quand la multiplicité des partis fait place au système actuel. A l'heure qu'il est nous en comptons quatre, qui sont le parti unioniste, le parti libérale, le parti conservateur et le dernier venu le parti agraire. Si les agriculteurs s'organisent, qui pourrait empêcher les soldats d'en faire autant, les ouvriers d'avoir aussi leur groupement, puis les capitalistes? Car pour peu qu'on se fatigue les méninges on arrive toujours à bâcler un programme farci des promesses les plus mirobolantes. Dans ce temps-là il arrivera ce qui s'est produit en France: l'anarchie politique. Heureusement que la guerre a amené l'Union Sacrée, sans quoi les dissensions eussent vaincu la France plus facilement que les allemands auraient pu le faire.

Aux Etats-Unis on a gardé le système des deux partis, démocrate et républicain, et on ne s'en trouve pas plus mal. En Angleterre les crises politiques ont commencé le jour où le parti nationaliste fut assez puissant pour contrôler le pouvoir, et aujourd'hui, malgré la coalition, le parti ouvrier tient le gouvernement en échec sur une foule de questions et ce n'est qu'à force de subterfuges et d'artifices que Lloyd George peut se maintenir.

On a reproché au système du gouvernement d'un pays d'être un système autocratique déguisé. On ce sens que c'est le premier ministre qui exerce virtuellement

le pouvoir. Mais cela se produit quand les collègues du premier ministre deviennent des valets et des serviteurs. Alors il y a pour le peuple la ressource de chasser l'homme qui a commis un si grave abus de confiance et qui s'est servi de l'autorité dont il a été investi pour satisfaire ses ambitions personnelles ou celles de ses courtisans.

Plus il y aura de partis dans un parlement, plus l'administration des affaires publiques sera difficile et ceux qui la dirigeront auront plus le souci de garder le pouvoir avec eux que qu'il donne que le souci du bien national.

L'expérience des autres pays, et vrai, être une leçon pour le notre. Actuellement qu'on contemple le spectacle qui se déroule en Allemagne, en Italie, en Autriche, où il y a diversité de partis et on verra bien à quel danger on mène notre pays en fractionnant ses forces dirigeantes. Ce sera la guerre des classes qui ruïnera sa vigueur et qui épuisera son courage pour les tâches de demain, qui sont lourdes et nombreuses. --- Le Canada.

## Correspondance

M. le Directeur  
du Gaspésien,  
Québec.

Monsieur,  
Permettez que je porte à la connaissance des gaspésiens et du public, par la voie de votre journal, le véritable brigandage qui se pratique et dont j'ai déjà été la victime à deux reprises.

En août dernier, j'achetais chez Grondin, de Québec, quelques numéros d'une revue, et comme je ne voulais pas m'embarasser de paquets je priais le commis de vouloir bien m'expédier le tout à Grande Vallée. Il adressa le paquet en ma présence. A mon retour, je fus bien surpris de constater que le dit paquet n'était pas encore arrivé. J'attendis trois semaines, et comme dans la chanson de Malbrough, rien ne venait, j'écrivis à M. Grondin pour savoir si le paquet avait mallé. Sur réponse affirmative, j'allais aviser l'inspecteur des postes de ce retard inexplicable, quand je reçus, un beau jour, le dit paquet ne portant plus l'étiquette de Grondin, mais enveloppé d'un papier brun et plus petit et adressé d'une très belle écriture féminine. Et d'un: Je suis abonné au CANADA FRANÇAIS, publication de l'Université Laval de Québec. Cette revue nous expédiée sous bande, non découpée ou rognée. Or, je reçois hier le numéro d'octobre sous bande brisée, avec pages découpées et le tout attaché d'une ficelle comme il s'en voit dans les bureaux de poste. Et de deux!

La classification et la distribution des malles pour cette partie de la côte nord de la Gaspésie se faisant sur l'Intercolonial, et de Matane à Ste-Anne des Monts, il résulte de ces deux faits connus, qu'une main quelconque ne se gêne pas de faire un triage dans les revues ou colis qui excitent la curiosité et l'intérêt; que la dite main en tripatrouillant ainsi dans les malles viole le secret naturel, si c'est un simple

particulier, et manque gravement à son serment d'office si c'est un employé du gouvernement, et vous expose à des ennuis et à des pertes appréciables.

On voit de suite les conséquences d'un tel brigandage. Qu'il laisse à la fantaisie malsaine ou mauvaise d'un quelqu'un de fouiller les sacs ou les casiers pour s'en approprier ce qu'il voudra, si nous dit, en laissant ce désordre se continuer, que nos lettres ne subiront pas le même sort d'être ainsi ouvertes et lues? Ce serait-ce pas là l'explication de certaines lettres prétendues perdues, qui ont été dûment envoyées et n'ont jamais été reçues?

J'attire donc spécialement l'attention du public gaspésien. Voyez si votre malle n'est pas fouillée et maltraitée, et si vous avez déjà été et si vous êtes encore les victimes de ce chambardement boche, veuillez me communiquer les faits avec toutes les précisions nécessaires et les pièces à conviction, et alors nous procéderons à faire faire une enquête pour mettre à leur place ou les Topping qui se moquent ainsi du public et manquent ainsi effrontément à la plus élémentaire courtoisie.

D. THERIAULT, ptre  
Juré de Grande Vallée, (Gaspé).  
6 novembre 1919.



FUMEZ LES  
CIGARETTES  
SWEET CAPORAL  
elles sont d'une pureté  
absolue.

## Avis de Cession

Dans l'affaire de  
ROMEO B. LODEAU,  
Marchand,  
Saint-Lazare, Bellechasse,  
Insolvable.

Avis est par le présent donné que le dit insolvable m'a fait une cession volontaire de ses biens pour bénéfice de ses créanciers.

Toutes personnes ayant des réclamations contre cette faillite sont requises de les produire devant moi le plus tôt possible.

J. P. E. GAGNON,  
Cessionnaire-syndic

Bureau: 44, rue Dalhousie.  
Bâtisse de Canada Steamship Lines Ltd.  
Québec, 13 novembre 1919.

## Vins et Liqueurs

Comme par les années dernières, j'ai ma licence, pour la vente, et mon permis pour les importations de boissons.

Toutes demandes de liqueurs doivent être accompagnées d'un certificat de médecin, sur des blancs spéciaux, que je pourrai fournir à mes clients, qui le désirent. J'expédierai par fret ou par express, selon le désir de l'acheteur.

Les expéditions faites, dans les conditions ci-haut mentionnées ne courrons aucuns risques d'être saisies par les autorités.

**J.-B.-E. LETELLIER**

92, RUE DALHOUSIE

QUEBEC.

## Théâtre "IMPERIAL" CETTE SEMAINE

Troupe Bella Ouellette

Dans un Drame Sensationnel,

REPRESENTATIONS TOUS LES SOIRS

Matinées: Mardi, Jeudi, Samedi.

Admission: Matinées, 20, 30;

Soirées: 20, 30, 40;

Loges: 40

Loges, 60

"GALA" Mercredi et Vendredi

## Théâtre "PRINCESSE" CETTE SEMAINE

Troupe Wellie Rosenberg

Comédie Musicale par "JOSEPH" "BOZO" "FOGERTY"

"MACORONI" et une troupe de 10 jeunes et jolies danseuses.

Venez rire avec "JOSEPH", "BOZO",

"MACORONI" et "FOGERTY"

ADMISSION GENERALE: 25c

## Théâtre "CRYSTAL" CETTE SEMAINE

PROGRAMME DE VUES CHOISIES

LUNDI, MARDI: Série et mélodrame; MERCREDI, JEUDI

Série; VENDREDI, SAMEDI: Série.

Conférence par le sympathique M. Etienne Meussot.

Admission 15c

Sou du pauvre compris.

**ANCHOR WEAKNESS CURE**  
**IL GUERIRA**  
 L'HOMME FAIBLE,  
 LA FEMME FAIBLE,  
 LES ENFANTS FAIBLES,  
 LES JEUNES FILLES  
 EN VENTE PARTOUT.

**Hotel Blanchard**

JOS. CLOUTIER, Propriétaire

Carré Notre-Dame - - Plan Américain et Européen

TELEPHONE

A proximité du Richelieu et des Gares de chemin de fer

**15,000,000 PIEDS**

**DE B. C. FIR**  
 (PIN DE LA COLOMBIE)

Il me fait plaisir d'aviser mes clients et le public en général que j'ai en mains

**15,000,000 PIEDS de B. C. FIR**

(Pin de la Colombie) de toutes dimensions. Prix donnés sur demande.

**Prix Spécial par chars**

Aussi Merisier a plancher, Erable Pin, Chataignier, Epinette, etc.

Bois de Chauffage, Merisier et Erable

2 1/2 pieds à \$8.50 la Corde livré

**NAPOLEON GIGNAC**

Manufacturier et Marchand de Bois

**60-68, RUE LALEMENT**

TEL. 2050

QUEBEC

**ECONOMISEZ**

Lames de rasoir Gillette, vendues partout \$1.00 la douzaine. Notre prix spécial, 80 cts., par a poste, 82 cts. Commissariat Général, 317, rue St-Joseph, Québec.

**AVIS PUBLIC**

**OUR SUPERIEURE,**  
 PROVINCE DE QUEBEC,  
 District de Québec,  
 No. 2077.  
 Zéila Pearl Chabot, de Québec,  
 épouse de Eusèbe Raoul Pichette,  
 de Québec, marchand,  
 Demanderesse.  
 vs  
 le dit Eusèbe Raoul Pichette,  
 Défendeur.  
 Une action en séparation de biens  
 été instituée ce jour.  
 Québec, 16 octobre 1919.  
**PAUL DROUIN,**  
 Procureur de la Demanderesse.

**EN VENTE**

**LE KAISER EN ENFER,** poème-héroï-comique, 10 cts., par la poste, 12 cts.

**NOTRE DROIT D'AINESSE,** ou la Question Bilingue. Traduction d'une conférence par M. Donald Downe, 15 cts., par la poste, 18 cts.

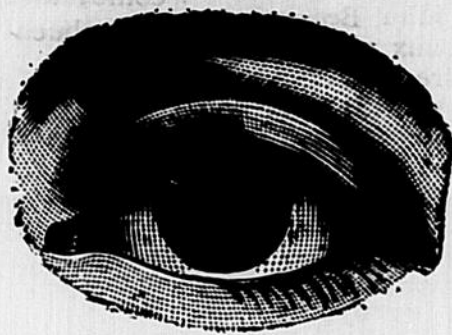
**PAGES CANADIENNES,** première série. Légendes et revenants. 15 cts. par la poste, 18 cts.

**PAGES CANADIENNES** deuxième série. La Gaspésie en 1883, par A. Béchar. 15 cts., par la poste, 18 cts.

**EN PREPARATION**

**PAGES CANADIENNES,** troisième série. Etudes de moeurs canadiennes, par Joseph Marmet, et autres. 15 cts., par la poste, 18 cts.

**L'IMPRIMERIE NATIONALE**  
 17, rue St-Joseph, Québec.



SPECIALISTE

**J.-Ed. Mignault**

O. O. D.

Gradué de Détroit, Philadelphie, Montréal et Toronto

Lunettes, Lorgnons, etc. — Examen Scientifique de la Vue — Instruments pour les Sourds

**III, rue Saint-Joseph**  
 (En Haut)

QUEBEC

Tél. Bureau 449

Rés. 2278 S. 12

**LEGER PICARD, Propriétaire.**

**Picard Machine Shop**  
 INGENIEUR-MECANICIEN

Travaux mécaniques de toutes sortes, exécutés dans le plus bref délai.  
 Réparations d'Engins à vapeur, à gaz, olne, automobiles, etc.  
 Pièces de précision une spécialité. Engins stationnaires, portatifs, tracteurs' maritime.  
 Machines électriques, hydrauliques, à essence.

**SERVICE DE PREMIER ORDRE**

**NO. 5 RUE LA LIBERTÉ**

TEL 1917

RÉSIDENCE 4231

**NEPTUNE INN**

Geo. LeValée, prop.

**115, COTE de la MONTAGNE**  
 Plan Américain et plan Européen

**TAUX: \$2.00 PAR JOUR ET PLUS**  
 Téléphone 1708 - - - Téléphone 1852

**LE CORDON BLEU**

44 - Garneau - 44

Restaurant de luxe pour Dames et Messieurs  
 Spécialité: repas et Rafrachissements —  
 Cuisine Canadienne. :: :: ::

C. Gastonguay, Fils, gerant

Tel. 6757

**L. E. FORTIER**

NOTAIRE

111 Rue St-Joseph Québec

Argent à prêter sur hypothèques et sur débetures

**Belleau & Auger**

ASSURANCES

Feu, Vie, Marine  
 Cautionnement

**85, rue St-Pierre**  
 QUEBEC

Téléphone 1901

**HENRI POULIOT**

NOTAIRE

Chambre 309  
 EDIFICE QUEBEC RAILWAY  
 QUEBEC. TEL. 962

**Victor Plamondon**

MARCHAND DE

**Materiaux de Construction**  
 de toutes sortes

**1235, Rue St-Valier**

Téléphone 6180

**Paris Cafe**

Restaurant de Première Classe. Tout ce que nous offrons est ce qu'il y a de mieux

Faites-en l'essai et vous serez notre client

15, N.-D.-des-Anges Tel. 1766

Hector Laferté Louis A. Pouliot

Tél. rés. 4039 Tél. rés. 1726

Tel. Bureau 1125

**Laferte & Pouliot**

AVOCATS

88, RUE ST-PIERRE

BUREAU DU SOIR

325 1/2 St-Joseph

T. L. : 1880

**Oscar Drouin**

221, R. VOCAT LL' L.

81 rue St-Pierre. Tél. 5906

**THEATRE VICTORIA**

Le plus beau, le plus sûr, le plus chic, théâtre de Québec  
 Vues inédites et choisies

Changements deux fois par semaine, Lundi et jeudi

Orchestre superbe sous la direction de

**A. Claperton**

Prix: Matinées 10c  
 Soirées 15c

Sou du Pauvre compris  
**ESSAYEZ - LE**

### Correspondance.

LES TRUSTS SONT-ILS ROIS ET MAITRES

M. le Rédacteur,

Permettez nous de vous soumettre le cas suivant:

Nous avons acheté dans des conditions tout à fait avantageuses, sans nous lier à aucune entente, 800 douzaines de boîtes d'une douzaine de lames de rasoirs gillette et

nous les offrons en vente, au lieu de \$1.00 la douzaine, à 80 cts.

C'est le public qui en bénéficie, car nulle part ailleurs peut-on les vendre ce prix.

Mais, le représentant de la compagnie, un M. John Beauvais est venu à nos bureaux nous sommer d'avoir à vendre ces lames au prix régulier, soit \$1.00 la douzaine.

Ce monsieur nous a même menacé de prendre des procédures contre nous.

Nous l'avont envoyé paître. Nous sommes maître chez nous, et

nous continuerons, tant qu'il nous plaira, à vendre nos lames à 80 cts la douzaine.

On s'étonne de la vie chère. C'est précisément toutes sortes de combinaisons comme cela qui contribuent à augmenter le coût de la vie.

Avec remerciements.

Commissariat Général,

317 rue St-Joseph

### Un Impôt

B... est d'une avarice sordide. Il s'est retiré dans une petite maison isolée de St-Sauveur, et là laissant lui-même sa cuisine, il met, de côté douze cent piastres qui constituent son revenu. Cependant il n'est pas toujours tranquille; le quartier est éloigné et il reçoit depuis quelque temps, peu sûr. Que faire? Risqué d'être dévalisé ou nourri un chien de garde? B... a tourné la difficulté. Il a appris à aboyer, et, dès qu'il entend du bruit, il se livre à des hurlements féroces. Tout allait bien, quand, ô surprise! il a trouvé sous sa porte une sommation d'avoir à payer \$ 1.50 d'impôt pour son chien!

### NOTES D'UN SAUVAGE

L'Événement, sous la plume de l'abbé Damours, détrôné de l'Action Catholique, n'a pas été heureux dans son attaque contre M. Foisy, du Droit. Ce dernier lui a répondu vertement et a assimilé l'écrivain de l'Événement à certaines lettres anonymes qu'il reçoit depuis quelque temps. L'abbé Damours transvase à satiété son torysme dans l'Événement.

\*\*\*

La grande majorité des industries témoignent qu'en octobre le chiffre des engagements a été considérable et que l'activité reprend partout.

Cela est de bon augure et prouve que le Canada se met à l'œuvre, avec ardeur.

\*\*\*

La guerre a créé des bouleversements dans les sociétés comme dans les familles; et l'argent, dans son mouvement effréné de circulation, a modifié profondément les conditions.

Le mot de Joubert reste vrai: "Les changements subits de fortune ont un grand inconvénient: les enrichis n'ont pas appris à être riches, et les ruinés à être pauvres."

### Vente à L'Encan

Dans l'Affaire de **HIDALLA SAVARD**

Commerçant Québec Insolvable

Avis est par le présent donné que **Vendredi le 28 Novembre 1919**

A 11 HEURES A. M.

Seras vendu à notre bureau, 101 Rue St-Pierre, Québec, l'actif de cette faillite comme suit:--

A--Roulant. . . . . \$ 130.00

B--Crédits et Jugements. . . . \$1194.37

C--Un emplacement situé à Limoilou formant l'encoignure Sud ouest de la 3ème Rue et de la 5ème Avenue et portant le numéro 454 du Cadastre Officiel de St-Roch Nord, avec la maison dessus construite et dépendances.

D--Un demi emplacement situé à Limoilou coté sud de la 3ème Rue mesurant 30 pieds de front sur 40 pieds de profondeur mesure française et portant le numéro 453 du Cadastre Officiel de St-Roch Nord avec la maison dessus construite et dépendance.

La vente se fera pour chaque item séparément.

L'inventaire la liste des crédits et les titres sont visible à notre bureau.

Le roulant sera visible jeudi le 27 novembre au No 84 Rue Richa'dson. Condition de paiement: ARGENT COMTANT.

BEDARD & BELANGER Curateur Conjoint

Bureau 101 Rue St-Pierre Québec le 18 novembre 1919 19-21-22-24-26- nov

## Évocation de l'Histoire d'Évangéline

L'héroïne de Longfellow n'est pas un être de fiction



La statue d'Évangéline par feu Philippe Hébert.

La chapelle qui sera construite à Grand Pré.

Le décès l'été dernier à la Louisiane de l'honorable juge Woorhies, l'un des citoyens les plus distingués de l'unique état bilingue de l'Union Américaine, à Saint-Martinville, Louisiane. Il avait nous amène à parler, à cause de l'intérêt particulier que portait le défunt à l'histoire des Acadiens auxquels il était allié par le sang, d'un personnage que beaucoup de gens sont portés à considérer comme fictif, mais qui, s'il faut en croire ce qu'a écrit à ce sujet le juge Woorhies lui-même, a vécu réellement. Il s'agit de l'héroïne de Longfellow, la malheureuse Évangéline, qui personnifie le martyre et la dispersion de la population de Grand Pré en 1755.

Cette histoire est d'autant plus d'actualité, qu'il s'organise depuis quelque temps un fort mouvement pour faire de Grand Pré un parc historique qui devra être un véritable lieu de pèlerinage pour les descendants de ces Acadiens qui furent si brutalement expulsés de leurs foyers. De concert avec la compagnie Dominion Atlantic Ry., une ligne subsidiaire du Pacifique Canadien, la société acadienne de l'Assomption va bientôt faire ériger une chapelle commémorative sur le terrain qui occupait autrefois le village de Grand Pré, ainsi qu'une statue d'Évangéline, œuvre de feu Philippe Hébert. Des travaux d'embellissement finiront de donner à l'ensemble une apparence agréable qui rendra doublement intéressant pour les nombreux touristes qui visitent chaque année cette partie de la Nouvelle-Écosse, cet endroit dont le nom est passé à l'histoire par un concours d'événements des plus tragiques.

Issu d'une famille qui habitait autrefois l'Acadie et qui vint échouer en Louisiane après maintes pérégrinations, le

juge Woorhies s'est vivement intéressé durant sa vie à la question acadienne. Le défunt était né le 1er janvier 1839, à Saint-Martinville, Louisiane. Il avait fait ses études au collège Saint-Charles, au Grand Coteau, Louisiane, puis au collège Springfield, à Mobile, Alabama. Durant la guerre de la Confédération il servit vaillamment dans l'armée du Sud.

Il fut élu juge du dix-neuvième district judiciaire de la Louisiane en 1892 et demeura sur le banc jusqu'en 1900, quand il se mit à la retraite.

Le juge Woorhies est bien connu dans le monde des lettres louisianaises. Il a écrit en français nombre de comédies de salon et autres ouvrages de fiction. Il est l'auteur d'un autre ouvrage qui est devenu du plus haut intérêt pour toute la population acadienne du Canada, "Reminiscences Acadiennes" dans lequel il raconte la véritable histoire d'Évangéline.

Évangéline n'est pas, dit l'auteur, un être de fiction.

"Évangéline, écrit-il, était une orpheline qui fut élevée par ma bisaiseule, la veuve Robichaud. Lors de la déportation, elle suivit sa mère adoptive en Louisiane. Telle était la douceur de son cœur et la beauté de son âme que les autres exilés d'Acadie la surnommèrent Évangéline, ce qui voulait dire pour eux et ce qui signifiait le Petit Ange de Dieu. Son vrai nom était Emmeline Labiche. Ma bisaiseule (la veuve Robichaud) s'appelait de son nom de fille Anne Bastareiche et sa famille avait émigré des environs de Normandie, en Acadie.

Louis Arseneaux, qui dans le poème de Longfellow s'appelle Gabriel Lajeunesse, était à la veille d'épouser Emmeline

quand vint l'ordre cruel qui les séparait pour toujours. Emmeline le revit quatre années plus tard sur le bayou Tèche, en Louisiane, à l'endroit où se trouve Saint-Martinville, mais Louis Arseneaux, oubliant la pauvre Emmeline et ses serments, s'était marié. Le choc qu'elle en éprouva la rendit folle et elle mourut bientôt après avoir recouvré la raison. Le souvenir de cette triste histoire s'est perpétué en Louisiane parmi les descendants des exilés qui vinrent en Louisiane avec Emmeline. Il s'est aussi perpétué parmi les descendants de Louis Arseneaux.

Évangéline a été enterrée dans le cimetière de Saint-Martinville, il y a aujourd'hui 134 ans, environ vers l'an 1765. Son tombeau n'était qu'une petite fosse qu'ombrageait un immense chêne et que ma bisaiseule entretenait de son mieux.

Depuis lors la petite chapelle qui se trouvait dans ce cimetière et qui servait d'église paroissiale a été remplacée par la grande église de Saint-Martinville et l'opinion générale est que la fosse où repose Évangéline se trouve maintenant sous cette église.

La famille Woorhies a fait sa marque dans la magistrature de la Louisiane. Son père, Cornélius, et son frère Albert furent tous deux juges de la Cour suprême.

Feu le juge Woorhies laisse une nombreuse famille, douze vivants sur dix-huit enfants.

Il était parent du gouverneur Mouton, descendant d'un Acadien déporté et de qui l'on suppose que Longfellow a appris la triste histoire qui a servi de base à son poème.

### Hier et au jourd'hui

Un journal français raconte comment fut puni en 1793 un spéculateur haut placé.

'Le 19 octobre 1793, fut condamné à douze ans de fer, précédés de six heures de pilori, le député de l'Aube, Perrin, ancien maire de Troyes, pour avoir fait pour son profit particulier des spéculations commerciales préjudiciables à la république; accaparé une quantité considérable de toiles... quoique membre du comité des marchés, sollicité de l'administration chargée l'habillement des troupes, une commission pour faire l'acquisition de ses propres marchandises, avec un bénéfice; en vertu de cette commission, sollicité des fonds d'avance qu'il a obtenus, avec lesquels il a forcé les achats, fait augmenter les toiles et doublé ses bénéfices; enfin avoir été le surveillant de ses propres fournitures, comme membre du comité des marchés.

"Ce député maladroît fut bel et bien exposé au pilori, sur l'actuel le place de la Concorde, le 29 vendémiaire an II."

Cela, c'était hier.

Aujourd'hui ce député serait membre influent de toutes les commissions de contrôle économique parlementaire et désigné pour détenir un portefeuille dans la prochaine combinaison ministérielle.

B.

### A Vendre

Presse, Couteau, Caractères de différents points en vente à très bas prix pour un prompt acheteur S'adresser à N. Chamberland 76, rue Massue, - Téléphone 8397

## Nouveautés en Records pour Phonographes

Nous avons reçu un certain nombre de Records reproduisant ces morceaux chantés par le Chœur de la Chapelle Sixtine, de Rome. Nous en avons quatre différents, à double surface.

Ces Records s'enlèvent rapidement car nous sommes les seuls Québec qui les vendons.

COMMISSARIAT GENERAL,

317, rue St-Joseph.